



**RECUEIL  
DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**4<sup>ÈME</sup> TRIMESTRE 2020**

**PUBLIÉ LE 5 JANVIER 2021**

**TOME 1**

# SOMMAIRE

## **DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

- Séance du 14 octobre 2020
- Séance du 10 décembre 2020

## **DECISIONS**

- Décisions du 1<sup>er</sup> octobre 2020 au 31 décembre 2020  
*(Décisions N°2020/007/DIV à N°2020/009 DIV, N°2020/011/DIV et  
Décision N°2020/024/URB)*

## **ARRETES**

- Arrêtés municipaux du 1<sup>er</sup> octobre 2020 au 31 décembre 2020  
*(Arrêtés N°2020/139/DIV à N°2020/176/DIV et  
Arrêté N°2020/119/URB)*

# **DELIBERATIONS**

**(SÉANCE DU 14 OCTOBRE 2020)**



## DÉLIBÉRATION N°2020/10/14/01 DU CONSEIL MUNICIPAL DE POULX

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 27

NOMBRE DE MEMBRES PRÉSENTS : 24

NOMBRE DE MEMBRES ABSENTS : 03

NOMBRE DE PROCURATIONS : 03

DATE DE CONVOCATION ET D’AFFICHAGE : Jeudi 7 Octobre 2020

L’an deux mille dix-neuf et le quatorze Octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Poulx, régulièrement convoqué s’est réuni, en nombre prescrit par la loi dans la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Patrice QUITTARD, Maire.

Présents outre Monsieur le Maire : COMPEYRON Sylvie, POUSSIN Christian, BRAGUIER Angélique, SAUGUES Joël, GALLOIS Nho, STRUBEL Armand, MALLIER Ève, GUIHERMET Christian, STRUBEL Denise, VAN TIEGHEM Philippe, MEINEL Sylvie, DUMAS Élisabeth, FERRER Jean-René, DARY Jean-Luc, LAUTIER Lisbeth, AUDIBERT Valérie, JOUBINAUX Laurent, BUISSON Frédéric, ROMERO Alain, VIVIET Gilbert, BUNOZ Jean-Antoine, LANGE Ingrid, LEFORT Éric.

Procurations : BALAGUET Aline à BRAGUIER Angélique, DONATINI Marjorie à BUNOZ Jean-Antoine, PINTOR Alain à VIVIET Gilbert.

Secrétaire de séance : Alain ROMERO

### OBJET : CRÉATION D’UN COMITÉ DE PILOTAGE ET D’UN COMITÉ TECHNIQUE-RÉALISATION DE LA 2ÈME TRANCHE RD135

RAPPORTEUR : Madame COMPEYRON

#### EXPOSÉ

Il s’agit d’organiser la phase études et la phase travaux de l’opération relative à la réalisation de la 2<sup>nd</sup>e tranche de travaux sur le RD135.

Ainsi, l’organisation va être réalisée en 2 comités décrits ci-dessous :

#### 1) Comité de Pilotage (COFIL)

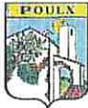
##### 1-1) Composition

Prénom NOM	Fonction
Patrice QUITTARD	Maire, Président du COFIL
Sylvie COMPEYRON	1ère adjointe
Christian POUSSIN	2ème adjoint
Olivier PETRONIO	Directeur Général des Services

##### 1-2) Missions du COFIL

Il s’agit de la structure décisionnelle, relais de la volonté politique, qui impulsera la dynamique à l’ensemble des acteurs. Tout au long du projet, le COFIL va assurer :

- Les choix stratégiques,
- La validation des étapes,



Envoyé en préfecture le 16/10/2020

Reçu en préfecture le 16/10/2020

Affiché le

19 OCT. 2020

ID : 030-213002066-20201016-0114102020-DE

- Les rencontres avec les différents acteurs du projet.

## 2) Comité Technique (COTECH)

### 2-1) Composition

Prénom NOM	Fonction
<b>Christian POUSSIN</b>	<b>2ème adjoint, Président du COTECH</b>
Christian GUIHERMET	Membre du conseil municipal
Nho GALLOIS	Membre du conseil municipal
Joel SAUGUES	Membre du conseil municipal
Jean-Luc DARY	Membre du conseil municipal
Frédéric BUISSON	Membre du conseil municipal
Alain ROMERO	Membre du conseil municipal
Philippe VANTHIEGEM	Membre du conseil municipal
Gilbert VIVIET	Membre du conseil municipal
Ingrid LANGÉ	Membre du conseil municipal
Responsable ou son représentant	Services techniques
Responsable ou son représentant	Police municipale
Francis BOISSIN	Société civile
Yvan MOURIER	Société civile
Responsable ou son représentant	COURIR EN GARRIGUE

### 2-2) Missions du COTEC

Il s'agit de la structure qui va émettre des avis et faire des propositions sur le programme. Le COTEC sera :

- Force de proposition sur le projet, soumise au COPIL,
- Destinataire des décisions prises par le COPIL,
- Transformé en comité de suivi une fois l'opération achevée.

### PROPOSITION

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Considérant l'avis émis lors du pré-conseil le 7 Octobre 2020,

Il est proposé au conseil municipal :

- **DE VALIDER** la création des COPIL et COTEC.

### DÉCISION

Le conseil municipal, entendu l'exposé et après en avoir délibéré, **APPROUVE** à l'unanimité la proposition susmentionnée.

Le Maire,  
Patrice QUITTARD





## DÉLIBÉRATION N°2020/10/14/02 DU CONSEIL MUNICIPAL DE POULX

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 27

NOMBRE DE MEMBRES PRÉSENTS : 24

NOMBRE DE MEMBRES ABSENTS : 03

NOMBRE DE PROCURATIONS : 03

DATE DE CONVOCATION ET D’AFFICHAGE : Jeudi 7 Octobre 2020

L’an deux mille dix-neuf et le quatorze Octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Poulx, régulièrement convoqué s’est réuni, en nombre prescrit par la loi dans la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Patrice QUITTARD, Maire.

Présents outre Monsieur le Maire : COMPEYRON Sylvie, POUSSIN Christian, BRAGUIER Angélique, SAUGUES Joël, GALLOIS Nho, STRUBEL Armand, MALLIER Ève, GUIHERMET Christian, STRUBEL Denise, VAN TIEGHEM Philippe, MEINEL Sylvie, DUMAS Élisabeth, FERRER Jean-René, DARY Jean-Luc, LAUTIER Lisbeth, AUDIBERT Valérie, JOUBINAUX Laurent, BUISSON Frédéric, ROMERO Alain, VIVIET Gilbert, BUNOZ Jean-Antoine, LANGE Ingrid, LEFORT Éric.

Procurations : BALAGUET Aline à BRAGUIER Angélique, DONATINI Marjorie à BUNOZ Jean-Antoine, PINTOR Alain à VIVIET Gilbert.

Secrétaire de séance : Alain ROMERO

### OBJET : CRÉATION D’UN COMITÉ DE PILOTAGE ET D’UN COMITÉ TECHNIQUE-RÉALISATION D’UNE SALLE SOCIO-CULTURELLE ET MÉDIATHÈQUE

RAPPORTEUR : Madame COMPEYRON

#### EXPOSÉ

Il s’agit d’organiser la phase études et la phase travaux de l’opération relative à la réalisation d’une salle socio-culturelle et médiathèque.

Ainsi, l’organisation va être réalisée en 2 comités décrits ci-dessous :

#### 1) Comité de Pilotage (COFIL)

##### 1-1) Composition

Prénom NOM	Fonction
Patrice QUITTARD	Maire, Président du COFIL
Sylvie COMPEYRON	1ère adjointe
Armand STRUBEL	6ème adjoint
Christian GUIHERMET	8ème adjoint
Olivier PETRONIO	Directeur Général des Services

##### 1-2) Missions du COFIL

Il s’agit de la structure décisionnelle, relais de la volonté politique, qui impulsera la dynamique à l’ensemble des acteurs. Tout au long du projet, le COFIL va assurer :

- Les choix stratégiques,



Envoyé en préfecture le 16/10/2020  
Reçu en préfecture le 16/10/2020  
Affiché le **19 OCT. 2020**  
ID : 030-213002066-20201016-0214102020-DE

- La validation des étapes,
- Les rencontres avec les différents acteurs du projet.

## 2) Comité Technique (COTECH)

### 2-1) Composition

Prénom NOM	Fonction
Armand STRUBEL	6ème adjoint, Président du COTECH
Christian GUIHERMET	8ème adjoint, Président du COTECH
Angélique BRAGUIER	Membre du conseil municipal
Joël SAUGUES	Membre du conseil municipal
Nho GALLOIS	Membre du conseil municipal
Sylvie MEINEL	Membre du conseil municipal
Denise STRUBEL	Membre du conseil municipal
Laurent JOUBINAUX	Membre du conseil municipal
Alain PINTOR	Membre du conseil municipal
Marjorie DONATINI	Membre du conseil municipal
Responsable ou son représentant	Services techniques
Responsable ou son représentant	Police municipale
Responsable ou son représentant	Bibliothèque
Responsable ou son représentant	Atelier de musique
Responsable ou son représentant	Chorale
André JAMOT	Société civile
Représentant équipes éducatives	Éducation nationale

### 2-2) Missions du COTECH

Il s'agit de la structure qui va émettre des avis et faire des propositions sur le programme. Le COTECH sera :

- Force de proposition sur le projet, soumise au COPIL,
- Destinataire des décisions prises par le COPIL,
- Transformé en comité de suivi une fois l'opération achevée.

### PROPOSITION

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Considérant l'avis émis lors du pré-conseil le 7 Octobre 2020,

Il est proposé au conseil municipal :

- **DE VALIDER** la création des COPIL et COTECH.

### DÉCISION

Le conseil municipal, entendu l'exposé et après en avoir délibéré, **APPROUVE** à l'unanimité la proposition susmentionnée.

Le Maire,  
Patrice QUITTARD





**DÉLIBÉRATION N°2020/10/14/03 DU CONSEIL MUNICIPAL DE POULX**

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 27

NOMBRE DE MEMBRES PRÉSENTS : 24

NOMBRE DE MEMBRES ABSENTS : 03

NOMBRE DE PROCURATIONS : 03

DATE DE CONVOCATION ET D’AFFICHAGE : Jeudi 7 Octobre 2020

L’an deux mille dix-neuf et le quatorze Octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Poulx, régulièrement convoqué s’est réuni, en nombre prescrit par la loi dans la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Patrice QUITTARD, Maire.

Présents outre Monsieur le Maire : COMPEYRON Sylvie, POUSSIN Christian, BRAGUIER Angélique, SAUGUES Joël, GALLOIS Nho, STRUBEL Armand, MALLIER Ève, GUIHERMET Christian, STRUBEL Denise, VAN TIEGHEM Philippe, MEINEL Sylvie, DUMAS Élisabeth, FERRER Jean-René, DARY Jean-Luc, LAUTIER Lisbeth, AUDIBERT Valérie, JOUBINAUX Laurent, BUISSON Frédéric, ROMERO Alain, VIVIET Gilbert, BUNOZ Jean-Antoine, LANGE Ingrid, LEFORT Éric.

Procurations : BALAGUET Aline à BRAGUIER Angélique, DONATINI Marjorie à BUNOZ Jean-Antoine, PINTOR Alain à VIVIET Gilbert.

Secrétaire de séance : Alain ROMERO

**OBJET : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AUX ORGANISMES EXTÉRIEURS**

**RAPPORTEUR : Madame COMPEYRON**

**EXPOSÉ**

Il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant afin de siéger au syndicat pour la construction d’une gendarmerie intercommunale pour le canton de Marguerittes.

Se déclarent candidats :

Délégué titulaire	Délégué suppléant
Armand STRUBEL	Jean-Luc DARY

Il convient de désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants afin de siéger au syndicat du collège d’enseignement secondaire de Marguerittes.

Se déclarent candidats :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
Angélique BRAGUIER	Aline BALAGUET
Valérie AUDIBERT	Élisabeth DUMAS

**PROPOSITION**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du syndicat,

Considérant l’avis émis lors du pré-conseil le 7 Octobre 2020,

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui peut faire l’objet d’un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l’application informatique « Télérecours Citoyens » accessible via [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)



Envoyé en préfecture le 16/10/2020  
Reçu en préfecture le 16/10/2020  
Affiché le **19 OCT. 2020**  
ID : 030-213002066-20201016-0314102020-DE

Il est proposé au conseil municipal :

- **DE DÉSIGNER** les représentants de la commune au sein des organismes extérieurs.

### DÉCISION

Le conseil municipal, entendu l'exposé et après en avoir délibéré, **APPROUVE** à l'unanimité la proposition susmentionnée.

Le Maire,  
Patrice QUITARD





## DÉLIBÉRATION N°2020/10/14/04 DU CONSEIL MUNICIPAL DE POULX

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 27

NOMBRE DE MEMBRES PRÉSENTS : 24

NOMBRE DE MEMBRES ABSENTS : 03

NOMBRE DE PROCURATIONS : 03

DATE DE CONVOCATION ET D’AFFICHAGE : Jeudi 7 Octobre 2020

L’an deux mille dix-neuf et le quatorze Octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Poulx, régulièrement convoqué s’est réuni, en nombre prescrit par la loi dans la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Patrice QUITTARD, Maire.

Présents outre Monsieur le Maire : COMPEYRON Sylvie, POUSSIN Christian, BRAGUIER Angélique, SAUGUES Joël, GALLOIS Nho, STRUBEL Armand, MALLIER Ève, GUIHERMET Christian, STRUBEL Denise, VAN TIEGHEM Philippe, MEINEL Sylvie, DUMAS Élisabeth, FERRER Jean-René, DARY Jean-Luc, LAUTIER Lisbeth, AUDIBERT Valérie, JOUBINAUX Laurent, BUISSON Frédéric, ROMERO Alain, VIVIET Gilbert, BUNOZ Jean-Antoine, LANGE Ingrid, LEFORT Éric.

Procurations : BALAGUET Aline à BRAGUIER Angélique, DONATINI Marjorie à BUNOZ Jean-Antoine, PINTOR Alain à VIVIET Gilbert.

Secrétaire de séance : Alain ROMERO

### OBJET : ÉVALUATION PROFESSIONNELLE

#### RAPPORTEUR : Madame COMPEYRON

#### EXPOSÉ

Le fonctionnaire bénéficie chaque année d’un entretien professionnel, conduit par le supérieur hiérarchique direct, qui donne lieu à compte rendu. Il porte principalement sur deux séries de constatations :

- pour le passé, il s’agit d’examiner les résultats professionnels obtenus par le fonctionnaire eu égard aux objectifs qui lui ont été assignés et aux conditions d’organisation et de fonctionnement du service dont il relève, sa manière de servir, les acquis de son expérience professionnelle et, le cas échéant, ses capacités d’encadrement ;
- pour l’avenir, il s’agit de définir plusieurs points : les objectifs qui seront assignés à l’agent pour l’année suivante ; les perspectives d’amélioration de ses résultats professionnels, compte tenu des évolutions prévisibles du service ; ses besoins de formation eu égard aux missions qui lui sont imparties ; son projet professionnel ainsi que ses perspectives d’évolution en termes de carrière et de mobilité.

Dans le cas particulier où le fonctionnaire a atteint, depuis au moins 3 ans au 31 décembre de l’année au titre de laquelle il est procédé à l’évaluation, le dernier échelon de son grade, ses perspectives d’accès au grade supérieur sont abordées au cours de l’entretien et font l’objet d’une appréciation particulière du supérieur hiérarchique dans le compte rendu de cet entretien.

Les critères à partir desquels la valeur professionnelle du fonctionnaire est appréciée sont fonction de la nature des tâches qui lui sont confiées et du niveau de responsabilité assumé.



Ces critères, fixés après avis du comité technique, portent notamment sur les résultats professionnels obtenus par l'agent et la réalisation des objectifs, ses compétences professionnelles et techniques, ses qualités relationnelles, sa capacité d'encadrement ou d'expertise ou, le cas échéant, à exercer des fonctions d'un niveau supérieur.

Par critères, le nombre de sous-critère varie en fonction de la catégorie et/ou des fonctions exercées.

Désignation	Nombre de sous-critères
Catégorie C	2
Manager/chef de service	3
Catégorie B	3
Catégorie A	4

La date de l'entretien est fixée par le supérieur hiérarchique direct en fonction. Le fonctionnaire est convoqué 8 jours au moins avant la date de l'entretien par le supérieur hiérarchique direct. La convocation est accompagnée de la fiche de poste de l'intéressé et d'un exemplaire de la fiche d'entretien professionnel servant de base au compte rendu. Aucune formalité particulière n'est exigée quant au déroulement : logiquement, il est prévu que l'agent est invité à formuler, au cours de cet entretien, ses observations et propositions sur l'évolution du poste et le fonctionnement du service.

Un compte rendu de l'entretien est rédigé : il est établi et signé par le supérieur hiérarchique direct et comporte une appréciation générale littérale exprimant la valeur professionnelle du fonctionnaire au regard des critères fixés. Il porte sur les thèmes prévus pour l'entretien ainsi que sur l'ensemble des autres thèmes qui, le cas échéant, auraient été abordés au cours de l'entretien. Dans un délai maximum de 15 jours, il est notifié au fonctionnaire qui, le cas échéant, le complète par ses observations sur la conduite de l'entretien ou les différents sujets sur lesquels il a porté, le signe pour attester qu'il en a pris connaissance et le renvoie à son supérieur hiérarchique direct ; complété, le cas échéant, des observations de l'agent, il est visé par l'autorité territoriale, puis versé au dossier du fonctionnaire par l'autorité territoriale.

### PROPOSITION

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu la loi 2014-58 du 27 janvier 2014 modifiant l'article 76 du statut de la fonction publique,  
Vu le décret 2014-1526 du 16 décembre 2014,  
Vu le décret 2017-722 du 2 Mai 2017,  
Vu l'avis du comité technique,  
Considérant l'avis émis lors du pré-conseil le 7 Octobre 2020,

Il est proposé au conseil municipal :

- **DE VALIDER** les critères et sous critères annexés à la présente décision,
- **DE PRENDRE EN COMPTE** la modification de la trame de compte-rendu,
- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.



Envoyé en préfecture le 16/10/2020  
Reçu en préfecture le 16/10/2020  
Affiché le **19 OCT. 2020**  
ID : 030-213002066-20201016-0414102020-DE

### DÉCISION

Le conseil municipal, entendu l'exposé et après en avoir délibéré, **APPROUVE** à l'unanimité la proposition susmentionnée.

Le Maire,  
Patrice QUITTARD





Envoyé en préfecture le 16/10/2020  
Reçu en préfecture le 16/10/2020  
Affiché le **19 OCT. 2020**  
ID : 030-213002066-20201016-0514102020-DE

## DÉLIBÉRATION N°2020/10/14/05 DU CONSEIL MUNICIPAL DE POULX

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 27

NOMBRE DE MEMBRES PRÉSENTS : 24

NOMBRE DE MEMBRES ABSENTS : 03

NOMBRE DE PROCURATIONS : 03

DATE DE CONVOCATION ET D’AFFICHAGE : Jeudi 7 Octobre 2020

L’an deux mille dix-neuf et le quatorze Octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Poulx, régulièrement convoqué s’est réuni, en nombre prescrit par la loi dans la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Patrice QUITTARD, Maire.

Présents outre Monsieur le Maire : COMPEYRON Sylvie, POUSSIN Christian, BRAGUIER Angélique, SAUGUES Joël, GALLOIS Nho, STRUBEL Armand, MALLIER Ève, GUIHERMET Christian, STRUBEL Denise, VAN TIEGHEM Philippe, MEINEL Sylvie, DUMAS Élisabeth, FERRER Jean-René, DARY Jean-Luc, LAUTIER Lisbeth, AUDIBERT Valérie, JOUBINAUX Laurent, BUISSON Frédéric, ROMERO Alain, VIVIET Gilbert, BUNOZ Jean-Antoine, LANGE Ingrid, LEFORT Éric.

Procurations : BALAGUET Aline à BRAGUIER Angélique, DONATINI Marjorie à BUNOZ Jean-Antoine, PINTOR Alain à VIVIET Gilbert.

Secrétaire de séance : Alain ROMERO

### OBJET : ORGANIGRAMME DES SERVICES COMMUNAUX

#### RAPPORTEUR : Madame COMPEYRON

#### EXPOSÉ

L'organigramme est une représentation schématique des liens fonctionnels, organisationnels et hiérarchiques d'une organisation. Il donne une vue d'ensemble de la répartition des postes et fonctions au sein d'une structure. Cette cartographie simplifiée permet de visualiser les différentes relations de commandement ainsi que les rapports de subordination d'où une vision simple et claire de l'organisation des services.

La commune connaît un accroissement de sa population au travers de la construction et la livraison des nouveaux logements. En effet, il est important d'organiser les services afin de mieux répondre aux besoins des administrés mais aussi en matière de gestion des ressources humaines.

Cette modification pourra donner lieu à la révision des fiches de postes afin de définir les missions.

Il sera probablement amené à évoluer en raison des mouvements au sein de la collectivité (mobilité, retraite, disponibilités...).

#### PROPOSITION

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi 84-53 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu l’avis du comité technique,

Considérant l’avis émis lors du pré-conseil le 7 Octobre 2020,

Il est proposé au conseil municipal :

- **D’ADOPTER** l’organigramme des services communaux.

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérécours Citoyens » accessible via [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)



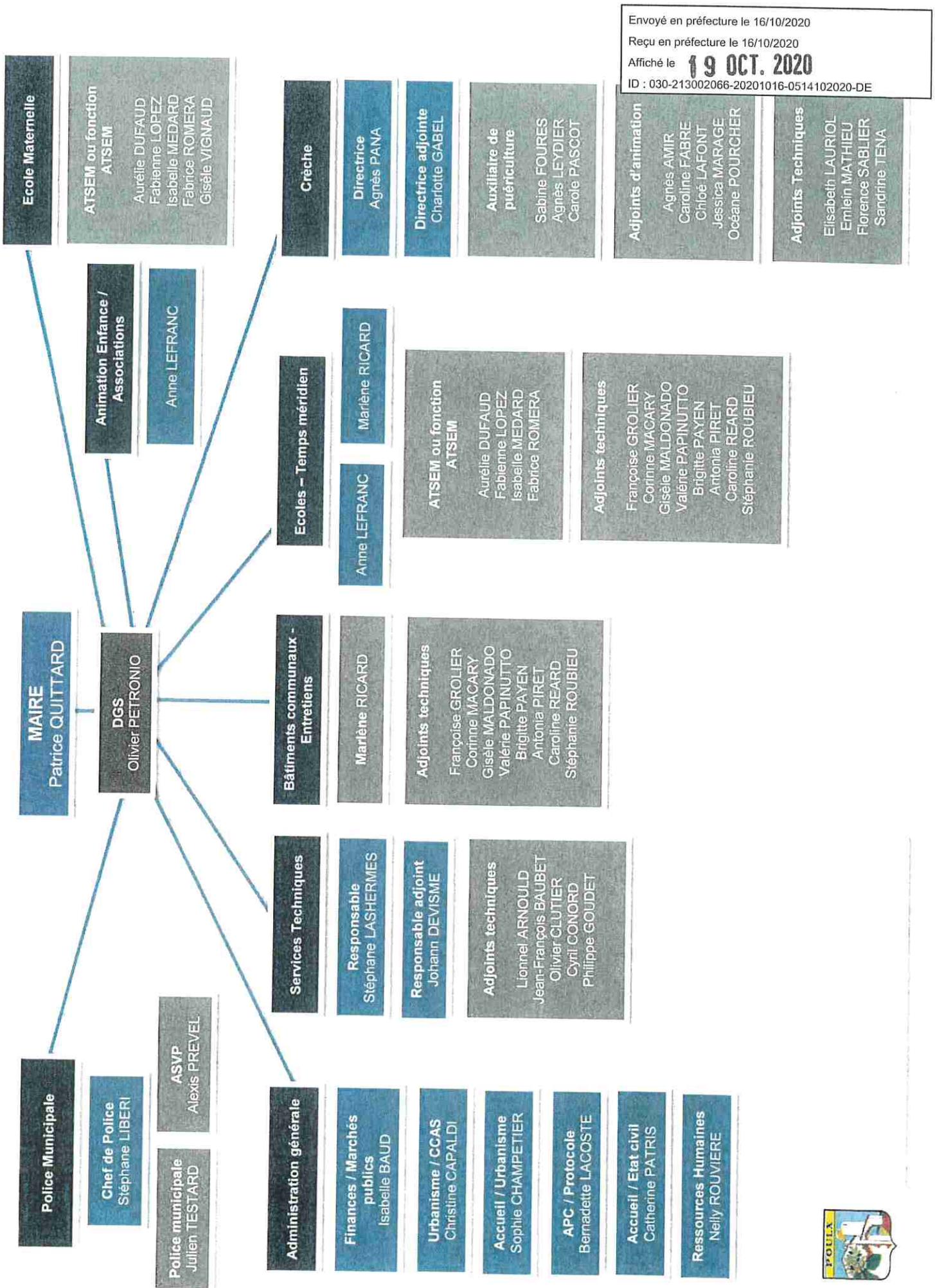
Envoyé en préfecture le 16/10/2020  
Reçu en préfecture le 16/10/2020  
Affiché le **19 OCT. 2020**  
ID : 030-213002066-20201016-0514102020-DE

### DÉCISION

Le conseil municipal, entendu l'exposé et après en avoir délibéré, **APPROUVE** à l'unanimité la proposition susmentionnée.

Le Maire,  
Patrice QUITTARD





Envoyé en préfecture le 16/10/2020  
 Reçu en préfecture le 16/10/2020  
 Affiché le **19 OCT. 2020**  
 ID : 030-213002066-20201016-0514102020-DE





## DÉLIBÉRATION N°2020/10/14/06 DU CONSEIL MUNICIPAL DE POULX

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 27

NOMBRE DE MEMBRES PRÉSENTS : 24

NOMBRE DE MEMBRES ABSENTS : 03

NOMBRE DE PROCURATIONS : 03

DATE DE CONVOCATION ET D’AFFICHAGE : Jeudi 7 Octobre 2020

L’an deux mille dix-neuf et le quatorze Octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Poulx, régulièrement convoqué s’est réuni, en nombre prescrit par la loi dans la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Patrice QUITTARD, Maire.

Présents outre Monsieur le Maire : COMPEYRON Sylvie, POUSSIN Christian, BRAGUIER Angélique, SAUGUES Joël, GALLOIS Nho, STRUBEL Armand, MALLIER Ève, GUIHERMET Christian, STRUBEL Denise, VAN TIEGHEM Philippe, MEINEL Sylvie, DUMAS Élisabeth, FERRER Jean-René, DARY Jean-Luc, LAUTIER Lisbeth, AUDIBERT Valérie, JOUBINAUX Laurent, BUISSON Frédéric, ROMERO Alain, VIVIET Gilbert, BUNOZ Jean-Antoine, LANGE Ingrid, LEFORT Éric.

Procurations : BALAGUET Aline à BRAGUIER Angélique, DONATINI Marjorie à BUNOZ Jean-Antoine, PINTOR Alain à VIVIET Gilbert.

Secrétaire de séance : Alain ROMERO

### OBJET : DEMANDE DE SUBVENTIONS À LA CAF DU GARD

#### RAPPORTEUR : Madame BRAGUIER PANCINO

#### EXPOSÉ

L’Équipement d’Accueil du Jeune Enfant (EAJE) « les lutins » doit s’équiper d’une solution de pointage dématérialisée. La dépense porte sur 2 postes, à savoir l’acquisition de postes informatiques ainsi que la solution technique retenue.

Le plan de financement se décline ainsi :

#### Dépenses

Désignation	Montant HT
Équipement informatique	1 867.86€
Solution informatique	390.00€
Mobilier	971.94€
<b>TOTAL HT</b>	<b>3 229.80€</b>

#### Recettes

Désignation	Montant HT	Pourcentage
Commune de Poulx	645.96€	20%
CAF DU GARD	2 583.84€	80%
<b>TOTAL HT</b>	<b>3 229.80€</b>	<b>100%</b>



Envoyé en préfecture le 16/10/2020  
Reçu en préfecture le 16/10/2020  
Affiché le **19 OCT. 2020**  
ID : 030-213002066-20201016-0614102020-DE

### PROPOSITION

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Considérant l'avis émis lors du pré-conseil le 7 Octobre 2020,

Il est proposé au conseil municipal :

- **DE VALIDER** le plan de financement décrit ci-dessus,
- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.

### DÉCISION

Le conseil municipal, entendu l'exposé et après en avoir délibéré, **APPROUVE** à l'unanimité la proposition susmentionnée.

Le Maire,  
Patrice QUITTARD





## DÉLIBÉRATION N°2020/10/14/07 DU CONSEIL MUNICIPAL DE POULX

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 27

NOMBRE DE MEMBRES PRÉSENTS : 24

NOMBRE DE MEMBRES ABSENTS : 03

NOMBRE DE PROCURATIONS : 03

DATE DE CONVOCATION ET D’AFFICHAGE : Jeudi 7 Octobre 2020

L’an deux mille dix-neuf et le quatorze Octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Poulx, régulièrement convoqué s’est réuni, en nombre prescrit par la loi dans la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Patrice QUITTARD, Maire.

Présents outre Monsieur le Maire : COMPEYRON Sylvie, POUSSIN Christian, BRAGUIER Angélique, SAUGUES Joël, GALLOIS Nho, STRUBEL Armand, MALLIER Ève, GUIHERMET Christian, STRUBEL Denise, VAN TIEGHEM Philippe, MEINEL Sylvie, DUMAS Élisabeth, FERRER Jean-René, DARY Jean-Luc, LAUTIER Lisbeth, AUDIBERT Valérie, JOUBINAUX Laurent, BUISSON Frédéric, ROMERO Alain, VIVIET Gilbert, BUNOZ Jean-Antoine, LANGE Ingrid, LEFORT Éric.

Procurations : BALAGUET Aline à BRAGUIER Angélique, DONATINI Marjorie à BUNOZ Jean-Antoine, PINTOR Alain à VIVIET Gilbert.

Secrétaire de séance : Alain ROMERO

### OBJET : ANNULATION VENTE TERRAIN

RAPPORTEUR : Monsieur SAUGUES

#### EXPOSÉ

Lors de la séance du 16 Juillet 2020, le conseil municipal a délibéré pour la vente d’une parcelle sise lot 15 les lagunes d’une contenance de 670m<sup>2</sup>.

Dans une correspondance adressée au Maire le 27 Août dernier, les acquéreurs indiquent se désister de leur proposition.

#### PROPOSITION

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération 2020/07/16/09 du conseil municipal de Poulx,

Vu la correspondance du 27 Août 2020 de Monsieur VERNIER et Madame CHAUDANSON,

Considérant l’avis émis lors du pré-conseil le 7 Octobre 2020,

Il est proposé au conseil municipal :

- **DE PRENDRE ACTE** du renoncement de l’achat de la parcelle sise lot 15 les lagunes d’une contenance de 670m<sup>2</sup>,
- **DE RAPPORTER** la délibération 2020/07/16/09 du conseil municipal de Poulx.



Envoyé en préfecture le 16/10/2020  
Reçu en préfecture le 16/10/2020  
Affiché le **19 OCT. 2020**  
ID : 030-213002066-20201016-0714102020-DE

### DÉCISION

Le conseil municipal, entendu l'exposé et après en avoir délibéré, **APPROUVE** à l'unanimité la proposition susmentionnée.

Le Maire,  
Patrice QUITTARD





## DÉLIBÉRATION N°2020/10/14/08 DU CONSEIL MUNICIPAL DE POULX

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 27

NOMBRE DE MEMBRES PRÉSENTS : 24

NOMBRE DE MEMBRES ABSENTS : 03

NOMBRE DE PROCURATIONS : 03

DATE DE CONVOCATION ET D’AFFICHAGE : Jeudi 7 Octobre 2020

L’an deux mille dix-neuf et le quatorze Octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Poulx, régulièrement convoqué s’est réuni, en nombre prescrit par la loi dans la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Patrice QUITTARD, Maire.

Présents outre Monsieur le Maire : COMPEYRON Sylvie, POUSSIN Christian, BRAGUIER Angélique, SAUGUES Joël, GALLOIS Nho, STRUBEL Armand, MALLIER Ève, GUIHERMET Christian, STRUBEL Denise, VAN TIEGHEM Philippe, MEINEL Sylvie, DUMAS Élisabeth, FERRER Jean-René, DARY Jean-Luc, LAUTIER Lisbeth, AUDIBERT Valérie, JOUBINAUX Laurent, BUISSON Frédéric, ROMERO Alain, VIVIET Gilbert, BUNOZ Jean-Antoine, LANGE Ingrid, LEFORT Éric.

Procurations : BALAGUET Aline à BRAGUIER Angélique, DONATINI Marjorie à BUNOZ Jean-Antoine, PINTOR Alain à VIVIET Gilbert.

Secrétaire de séance : Alain ROMERO

### OBJET : OPPOSITION AU TRANSFERT DU PLAN LOCAL D’URBANISME (PLU) À LA COMMUNAUTÉ D’AGGLOMÉRATION NÎMES MÉTROPOLE

RAPPORTEUR : Monsieur SAUGUES

#### EXPOSÉ

Il apparaît inopportun de transférer à un échelon intercommunal la compétence PLU, qui permet aux communes et aux conseils municipaux de déterminer librement l’organisation de leur cadre de vie, en fonction de spécificités locales, d’objectifs particuliers, de préservation patrimoniale ou naturelle, et selon des formes urbaines différentes.

#### PROPOSITION

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2122-21, L. 2122-22 et L. 5211-17,

Vu l’article 136 de la loi pour l’Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové (ALUR) du 24 mars 2014,

Considérant l’avis émis lors du pré-conseil le 7 Octobre 2020,

Il est proposé au conseil municipal :

- **DE S’OPPOSER** au transfert du plan local d’urbanisme (plu) à la communauté d’agglomération Nîmes métropole.



Envoyé en préfecture le 16/10/2020  
Reçu en préfecture le 16/10/2020  
Affiché le **19 OCT. 2020**  
ID : 030-213002066-20201016-0814102020-DE

### DÉCISION

Le conseil municipal, entendu l'exposé et après en avoir délibéré, **APPROUVE** à l'unanimité la proposition susmentionnée.

Le Maire,  
Patrice QUITTARD





Envoyé en préfecture le 16/10/2020

Reçu en préfecture le 16/10/2020

Affiché le

19 OCT. 2020

ID : 030-213002066-20201016-0914102020-DE

## DÉLIBÉRATION N°2020/10/14/09 DU CONSEIL MUNICIPAL DE POULX

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 27

NOMBRE DE MEMBRES PRÉSENTS : 24

NOMBRE DE MEMBRES ABSENTS : 03

NOMBRE DE PROCURATIONS : 03

DATE DE CONVOCATION ET D’AFFICHAGE : Jeudi 7 Octobre 2020

L’an deux mille dix-neuf et le quatorze Octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Poulx, régulièrement convoqué s’est réuni, en nombre prescrit par la loi dans la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Patrice QUITTARD, Maire.

Présents outre Monsieur le Maire : COMPEYRON Sylvie, POUSSIN Christian, BRAGUIER Angélique, SAUGUES Joël, GALLOIS Nho, STRUBEL Armand, MALLIER Ève, GUIHERMET Christian, STRUBEL Denise, VAN TIEGHEM Philippe, MEINEL Sylvie, DUMAS Élisabeth, FERRER Jean-René, DARY Jean-Luc, LAUTIER Lisbeth, AUDIBERT Valérie, JOUBINAUX Laurent, BUISSON Frédéric, ROMERO Alain, VIVIET Gilbert, BUNOZ Jean-Antoine, LANGE Ingrid, LEFORT Éric.

Procurations : BALAGUET Aline à BRAGUIER Angélique, DONATINI Marjorie à BUNOZ Jean-Antoine, PINTOR Alain à VIVIET Gilbert.

Secrétaire de séance : Alain ROMERO

### OBJET : OPPOSITION AU TRANSFERT DES POUVOIRS DE POLICE SPÉCIALE DU MAIRE DE POULX AU PRÉSIDENT DE NÎMES MÉTROPOLE

#### RAPPORTEUR : Monsieur SAUGUES

#### EXPOSÉ

Des modifications législatives entraînent le transfert des pouvoirs automatiques des pouvoirs de police spéciale des Maires au Président des EPCI pour les compétences suivantes : assainissement, réglementation de la gestion des déchets ménagers, stationnement des résidences mobiles des gens du voyage, la circulation et le stationnement, les autorisations de stationnement des taxis et l’habitat insalubre.

Les maires disposent d’un délai de 6 mois à compter de l’élection du Président de l’EPCI pour s’opposer à ce transfert d’office. Il suffit qu’au moins un conseil municipal notifie son opposition pour que le Président n’en bénéficie pas.

#### PROPOSITION

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu la loi N°2020-760 DU 22 Juin 2020,  
Considérant l’avis émis lors du pré-conseil le 7 Octobre 2020,

Il est proposé au conseil municipal :

- **DE S’OPPOSER** au transfert des pouvoirs de police spéciale du maire de Poulx au président de Nîmes métropole.



Envoyé en préfecture le 16/10/2020  
Reçu en préfecture le 16/10/2020  
Affiché le **19 OCT. 2020**  
ID : 030-213002066-20201016-0914102020-DE

### DÉCISION

Le conseil municipal, entendu l'exposé et après en avoir délibéré, **APPROUVE** à l'unanimité la proposition susmentionnée.

Le Maire,  
Patrice QUITTARD





## DÉLIBÉRATION N°2020/10/14/10 DU CONSEIL MUNICIPAL DE POULX

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 27

NOMBRE DE MEMBRES PRÉSENTS : 24

NOMBRE DE MEMBRES ABSENTS : 03

NOMBRE DE PROCURATIONS : 03

DATE DE CONVOCATION ET D’AFFICHAGE : Jeudi 7 Octobre 2020

L’an deux mille dix-neuf et le quatorze Octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Poulx, régulièrement convoqué s’est réuni, en nombre prescrit par la loi dans la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Patrice QUITTARD, Maire.

Présents outre Monsieur le Maire : COMPEYRON Sylvie, POUSSIN Christian, BRAGUIER Angélique, SAUGUES Joël, GALLOIS Nho, STRUBEL Armand, MALLIER Ève, GUIHERMET Christian, STRUBEL Denise, VAN TIEGHEM Philippe, MEINEL Sylvie, DUMAS Élisabeth, FERRER Jean-René, DARY Jean-Luc, LAUTIER Lisbeth, AUDIBERT Valérie, JOUBINAUX Laurent, BUISSON Frédéric, ROMERO Alain, VIVIET Gilbert, BUNOZ Jean-Antoine, LANGE Ingrid, LEFORT Éric.

Procurations : BALAGUET Aline à BRAGUIER Angélique, DONATINI Marjorie à BUNOZ Jean-Antoine, PINTOR Alain à VIVIET Gilbert.

Secrétaire de séance : Alain ROMERO

### OBJET : ADHÉSION AGENCE D’URBANISME (A’U)

#### RAPPORTEUR : Monsieur SAUGUES

#### EXPOSÉ

La commune de Poulx, au regard de ses projets, dont notamment celui de lancer une révision de son Plan Local d’Urbanisme souhaite s’appuyer sur l’expertise et l’expérience de l’agence d’urbanisme région nîmoise et alésienne, en tant qu’outil d’ingénierie locale partagée.

Cet accompagnement technique sera facilité par le fait que la Communauté d’Agglomération de Nîmes Métropole et le ScoT Sud du Gard sont adhérents à l’agence d’urbanisme. Les relations professionnelles entretenues par l’agence avec l’ensemble de ses autres partenaires membres dont l’État, la Région, le Département, l’EPF... ne peuvent que favoriser des approches constructives sur les sujets intéressant la commune.

Par son approche partenariale, l’A’U se mobilise ainsi sur de nombreux sujets (habitat, déplacements, environnement, foncier, risques, économie...) ou documents cadres (ScoT, Projet de Territoire, Plan de Déplacements Urbains, Programme Local de l’Habitat... ou dispositif « bourg centre Occitanie ») et peut facilement appréhender le contexte territorial.

La cotisation d’adhésion à l’A’U d’une commune est forfaitaire et annuelle, d’un montant de 300 €. Cette adhésion constitue un préalable à toute(s) future(s) mission(s) d’accompagnement de la commune de la part de l’A’U sous condition de leur inscription au programme d’activité de l’A’U.



Envoyé en préfecture le 16/10/2020  
Reçu en préfecture le 16/10/2020  
Affiché le **19 OCT. 2020**  
ID : 030-213002066-20201016-1014102020-DE

### PROPOSITION

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu le code de l'urbanisme,  
Vu les statuts de l'agence d'urbanisme,  
Considérant l'avis émis lors du pré-conseil le 7 Octobre 2020,

Il est proposé au conseil municipal :

- **D'ADHÉRER** à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2021 à l'agence d'urbanisme,
- **D'APPROUVER** l'adhésion annuelle d'un montant de 300€,
- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire, y compris le renouvellement pour les années futures.

### DÉCISION

Le conseil municipal, entendu l'exposé et après en avoir délibéré, **APPROUVE** à l'unanimité la proposition susmentionnée.

Le Maire,  
Patrice QUITTARD





## DÉLIBÉRATION N°2020/10/14/11 DU CONSEIL MUNICIPAL DE POULX

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 27

NOMBRE DE MEMBRES PRÉSENTS : 24

NOMBRE DE MEMBRES ABSENTS : 03

NOMBRE DE PROCURATIONS : 03

DATE DE CONVOCATION ET D’AFFICHAGE : Jeudi 7 Octobre 2020

L’an deux mille dix-neuf et le quatorze Octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Poulx, régulièrement convoqué s’est réuni, en nombre prescrit par la loi dans la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Patrice QUITTARD, Maire.

Présents outre Monsieur le Maire : COMPEYRON Sylvie, POUSSIN Christian, BRAGUIER Angélique, SAUGUES Joël, GALLOIS Nho, STRUBEL Armand, MALLIER Ève, GUIHERMET Christian, STRUBEL Denise, VAN TIEGHEM Philippe, MEINEL Sylvie, DUMAS Élisabeth, FERRER Jean-René, DARY Jean-Luc, LAUTIER Lisbeth, AUDIBERT Valérie, JOUBINAUX Laurent, BUISSON Frédéric, ROMERO Alain, VIVIET Gilbert, BUNOZ Jean-Antoine, LANGE Ingrid, LEFORT Éric.

Procurations : BALAGUET Aline à BRAGUIER Angélique, DONATINI Marjorie à BUNOZ Jean-Antoine, PINTOR Alain à VIVIET Gilbert.

Secrétaire de séance : Alain ROMERO

### OBJET : AUTORISATION PRÉALABLE ET PERMANENTE DES POURSUITES DONNÉE AU COMPTABLE POUR LE RECOUVREMENT DES PRODUITS LOCAUX

RAPPORTEUR : Madame GALLOIS

#### EXPOSÉ

Une autorisation générale et permanente doit être donnée au comptable public concernant les oppositions des tiers détenteurs, afin de recouvrer les recettes de la collectivité.

#### PROPOSITION

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l’article R 1617-24,  
Vu le décret n° 2009-125 du 3 février 2009 relatif à l’autorisation préalable des poursuites pour le recouvrement des produits locaux,  
Considérant l’avis émis lors du pré-conseil le 7 Octobre 2020,

Il est proposé au conseil municipal :

- **D’AUTORISER** le comptable a engagé des poursuites pour le recouvrement des produits locaux.



Envoyé en préfecture le 16/10/2020  
Reçu en préfecture le 16/10/2020  
Affiché le **19 OCT. 2020**  
ID : 030-213002066-20201016-1114102020-DE

### DÉCISION

Le conseil municipal, entendu l'exposé et après en avoir délibéré, **APPROUVE** à l'unanimité la proposition susmentionnée.

Le Maire,  
Patrice QUITTARD





Envoyé en préfecture le 16/10/2020

Reçu en préfecture le 16/10/2020

Affiché le **19 OCT. 2020**

ID : 030-213002066-20201016-1214102020-DE

## DÉLIBÉRATION N°2020/10/14/12 DU CONSEIL MUNICIPAL DE POULX

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 27

NOMBRE DE MEMBRES PRÉSENTS : 24

NOMBRE DE MEMBRES ABSENTS : 03

NOMBRE DE PROCURATIONS : 03

DATE DE CONVOCATION ET D’AFFICHAGE : Jeudi 7 Octobre 2020

L’an deux mille dix-neuf et le quatorze Octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Poulx, régulièrement convoqué s’est réuni, en nombre prescrit par la loi dans la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Patrice QUITTARD, Maire.

Présents outre Monsieur le Maire : COMPEYRON Sylvie, POUSSIN Christian, BRAGUIER Angélique, SAUGUES Joël, GALLOIS Nho, STRUBEL Armand, MALLIER Ève, GUIHERMET Christian, STRUBEL Denise, VAN TIEGHEM Philippe, MEINEL Sylvie, DUMAS Élisabeth, FERRER Jean-René, DARY Jean-Luc, LAUTIER Lisbeth, AUDIBERT Valérie, JOUBINAUX Laurent, BUISSON Frédéric, ROMERO Alain, VIVIET Gilbert, BUNOZ Jean-Antoine, LANGE Ingrid, LEFORT Éric.

Procurations : BALAGUET Aline à BRAGUIER Angélique, DONATINI Marjorie à BUNOZ Jean-Antoine, PINTOR Alain à VIVIET Gilbert.

Secrétaire de séance : Alain ROMERO

### OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET PRIMITIF 2020 COMMUNE DE POULX M14

RAPPORTEUR : Madame GALLOIS

#### EXPOSÉ

Il s’agit de procéder à la décision modificative n°1 de la commune qui porte en

- ✓ Opérations réelles de fonctionnement :
  - Une augmentation du coût de l’assurance statutaire et des dépenses diverses,
  - Le coût de la cotisation semestrielle 2019 au SDIS « gelée » en raison du contentieux,
  - Des diminutions d’articles en dépenses et des augmentations d’articles en recettes.
  
- ✓ Opérations d’ordres de fonctionnement
  - Annulation des prévisions liées aux ventes des terrains qui seront, au stade prévisionnel, uniquement inscrits en investissement.
  
- ✓ Opérations réelles d’investissement
  - Acquisition + travaux, par contrat de dette et voie de préemption d’un local appartenant au crédit agricole à l’espace garrigue.
  
- ✓ Opérations d’ordres d’investissement
  - Modification des imputations relatives aux ventes des terrains.

La modification en fonctionnement pour un montant de -342 500€ s’articule ainsi :

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui peut faire l’objet d’un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l’application informatique « Télérecours Citoyens » accessible via [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)



### Dépenses

Chapitre	Article	Montant
011	6042	-20 000,00 €
	60612	-20 000,00 €
	60632	-5 000,00 €
	611	-10 000,00 €
		<b>-55 000,00 €</b>
012	6455	45 000,00 €
	6488	25 000,00 €
		<b>70 000,00 €</b>
65	6553	53 000,00 €
		<b>53 000,00 €</b>
67	6718	-5 000,00 €
		<b>-5 000,00 €</b>
042	675	-50 900,00 €
	6761	-355 000,00 €
		<b>-405 900,00 €</b>

### Recettes

Chapitre	Article	Montant
013	6419	12 000,00 €
		<b>12 000,00 €</b>
70	70323	7 000,00 €
		<b>7 000,00 €</b>
73	7381	23 000,00 €
		<b>23 000,00 €</b>
74	744	21 000,00 €
		<b>21 000,00 €</b>
77	775	-405 900,00 €
		<b>-405 900,00 €</b>

La modification en investissement pour un montant de 250 000€ s'articule ainsi :

### Dépenses

Opération	Chapitre	Article	Montant
28	21	2115	190 000,00 €
	23	2315	60 000,00 €
			<b>250 000,00 €</b>



Envoyé en préfecture le 16/10/2020  
Reçu en préfecture le 16/10/2020  
Affiché le **19 OCT. 2020**  
ID : 030-213002066-20201016-1214102020-DE

### Recettes

Opération	Chapitre	Article	Montant
Ordre	040	192	-355 000,00 €
		2111	-50 900,00 €
			<b>-405 900,00 €</b>
Ordre	024	024	405 900,00 €
			<b>405 900,00 €</b>
28	16	1641	250 000,00 €
			<b>250 000,00 €</b>

### PROPOSITION

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,  
Vu la délibération n°2020/07/16/11 du 16 Juillet 2020 adoptant le budget primitif de la commune,  
Considérant l'avis émis lors du pré-conseil le 7 Octobre 2020,

Il est proposé au conseil municipal :

- **D'AUTORISER** la décision modificative n°1 du budget primitif 2020 de la commune de Poulx qui s'établit ainsi :

#### Fonctionnement

BP initial	3 800 000€
DM n°1	- 342 500€
BP après DM	3 457 500€

#### Investissement

BP initial	2 075 000€
DM n°1	250 000€
BP après DM	2 325 000€

### DÉCISION

Le conseil municipal, entendu l'exposé et après en avoir délibéré, **APPROUVE** la proposition susmentionnée moins 6 contre (VIVIET Gilbert \*2, BUNOZ Jean-Antoine\*2, LANGE Ingrid, LEFORT Éric.)

Le Maire,  
Patrice QUITTARD



# **DELIBERATIONS**

**(SÉANCE DU 10 DÉCEMBRE 2020)**



## DÉLIBÉRATION N°2020/12/10/01 DU CONSEIL MUNICIPAL DE POULX

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 27

NOMBRE DE MEMBRES PRÉSENTS : 22

NOMBRE DE MEMBRES ABSENTS : 05

NOMBRE DE PROCURATIONS : 03

DATE DE CONVOCATION ET D’AFFICHAGE : Mercredi 2 décembre 2020

L’an deux mille vingt et le dix décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Poulx, régulièrement convoqué s’est réuni, en nombre prescrit par la loi dans la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Patrice QUITTARD, Maire.

Présents outre Monsieur le Maire : COMPEYRON Sylvie, POUSSIN Christian, BRAGUIER Angélique, SAUGUES Joël, GALLOIS Nho, STRUBEL Armand, MALLIER Ève, GUIHERMET Christian, STRUBEL Denise, VAN TIEGHEM Philippe, DUMAS Élisabeth, FERRER Jean-René, DARY Jean-Luc, LAUTIER Lisbeth, AUDIBERT Valérie, BUISSON Frédéric, ROMERO Alain, VIVIET Gilbert, PINTOR Alain, BUNOZ Jean-Antoine, LEFORT Éric.

Procurations : MEINEL Sylvie à SAUGUES Joël, JOUBINAUX Laurent à COMPEYRON Sylvie, DONATINI Marjorie à BUNOZ Jean-Antoine

Secrétaire de séance : Alain ROMERO

### OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

RAPPORTEUR : Sylvie COMPEYRON

#### EXPOSÉ

Il s’agit de modifier des postes au tableau des effectifs de la commune de la manière suivante :

Date d’effet	Quantité	Grade	Quotité	Motif
14/12/2020	1	Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	35/35	Avancement de grade
01/01/2021	2	Adjoint technique	35/35	Mise en stage
01/02/2021	1	Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> Classe	35/35	Détachement d’une année pour remplacer un agent en disponibilité de droit

#### PROPOSITION

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi du 26 Janvier 1984,

Vu le tableau des effectifs,

Considérant l’avis émis par le pré conseil le 1<sup>er</sup> décembre 2020,



Il est proposé au conseil municipal :

- **DE MODIFIER** le tableau des effectifs,
- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire, y compris les arrêtés individuels.

### DÉCISION

Le conseil municipal, entendu l'exposé et après en avoir délibéré, **APPROUVE** à l'unanimité la proposition susmentionnée.

Le Maire,  
Patrice QUITTARD





## DÉLIBÉRATION N° 2020/12/10/02 DU CONSEIL MUNICIPAL DE POULX

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 27

NOMBRE DE MEMBRES PRÉSENTS : 22

NOMBRE DE MEMBRES ABSENTS : 05

NOMBRE DE PROCURATIONS : 03

DATE DE CONVOCATION ET D’AFFICHAGE : Mercredi 2 décembre 2020

L’an deux mille vingt et le dix décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Poulx, régulièrement convoqué s’est réuni, en nombre prescrit par la loi dans la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Patrice QUITTARD, Maire.

Présents outre Monsieur le Maire : COMPEYRON Sylvie, POUSSIN Christian, BRAGUIER Angélique, SAUGUES Joël, GALLOIS Nho, STRUBEL Armand, MALLIER Ève, GUIHERMET Christian, STRUBEL Denise, VAN TIEGHEM Philippe, DUMAS Élisabeth, FERRER Jean-René, DARY Jean-Luc, LAUTIER Lisbeth, AUDIBERT Valérie, BUISSON Frédéric, ROMERO Alain, VIVIET Gilbert, PINTOR Alain, BUNOZ Jean-Antoine, LEFORT Éric.

Procurations : MEINEL Sylvie à SAUGUES Joël, JOUBINAUX Laurent à COMPEYRON Sylvie, DONATINI Marjorie à BUNOZ Jean-Antoine

Secrétaire de séance : Alain ROMERO

### OBJET : OCTROI DE CHÈQUES CADEAUX AU PERSONNEL COMMUNAL

RAPPORTEUR : Sylvie COMPEYRON

#### EXPOSÉ

La collectivité souhaite compenser son action sociale auprès des agents de la collectivité, à l’occasion des fêtes de fin d’année 2020, puisque la traditionnelle fête ne pourra se dérouler en raison des conditions sanitaires. En cette année particulière, la volonté est de soutenir également les acteurs économiques de la commune.

Ainsi, en lien avec l’association des commerçants, ces chèques seront acceptés dans l’ensemble des commerces de la commune. C’est environ 2 500€ qui vont être injectés dans l’activité économique locale.

Chaque agent recevra un chéquier d’une valeur de 50€, en coupon de 10€, avec une validité jusqu’au 30/06/2021. La monnaie ne pourra être rendue.

Il est précisé que ses chèques sont exonérés de charges et nos soumis à imposition.

#### PROPOSITION

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi du 13 Juillet 1983,

Vu la loi du 26 Janvier 1984,

Considérant l’avis émis par le pré conseil le 1<sup>er</sup> décembre 2020,

Il est proposé au conseil municipal :

- **D’INSTAURER** les bons d’achats de fin d’année pour une valeur de 50€ pour les agents en activité.



## DÉCISION

Le conseil municipal, entendu l'exposé et après en avoir délibéré, **APPROUVE** à l'unanimité la proposition susmentionnée.

Le Maire,  
Patrice QUITTARD





## DÉLIBÉRATION N° 2020/12/10/03 DU CONSEIL MUNICIPAL DE POULX

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 27

NOMBRE DE MEMBRES PRÉSENTS : 22

NOMBRE DE MEMBRES ABSENTS : 05

NOMBRE DE PROCURATIONS : 03

DATE DE CONVOCATION ET D’AFFICHAGE : Mercredi 2 décembre 2020

L’an deux mille vingt et le dix décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Poulx, régulièrement convoqué s’est réuni, en nombre prescrit par la loi dans la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Patrice QUITTARD, Maire.

Présents outre Monsieur le Maire : COMPEYRON Sylvie, POUSSIN Christian, BRAGUIER Angélique, SAUGUES Joël, GALLOIS Nho, STRUBEL Armand, MALLIER Ève, GUIHERMET Christian, STRUBEL Denise, VAN TIEGHEM Philippe, DUMAS Élisabeth, FERRER Jean-René, DARY Jean-Luc, LAUTIER Lisbeth, AUDIBERT Valérie, BUISSON Frédéric, ROMERO Alain, VIVIET Gilbert, PINTOR Alain, BUNOZ Jean-Antoine, LEFORT Éric.

Procurations : MEINEL Sylvie à SAUGUES Joël, JOUBINAUX Laurent à COMPEYRON Sylvie, DONATINI Marjorie à BUNOZ Jean-Antoine

Secrétaire de séance : Alain ROMERO

### OBJET : CONVENTION DE PRESTATIONS DE CONSEILS EN ORGANISATION

RAPPORTEUR : Sylvie COMPEYRON

#### EXPOSÉ

Le centre de gestion de la fonction publique du Gard propose à ses collectivités affiliées un service prestations de conseil en organisation.

L’objectif reste que la commune puisse profiter, sur des missions données, de l’expertise et de l’efficacité des cadres de l’établissement public.

Le coût dépend de la mission et de sa durée.

#### PROPOSITION

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi 84-53 du 26 Janvier 1984,

Vu la convention annexée à la présente décision,

Considérant l’avis émis par le pré conseil le 1<sup>er</sup> décembre 2020,

Il est proposé au conseil municipal :

- **D’ADOPTER** la convention annexée à la présente décision,
- **DE DONNER** la possibilité au Maire de souscrire aux missions proposées,
- **D’AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.



Envoyé en préfecture le 14/12/2020

Reçu en préfecture le 14/12/2020

Affiché le **14 DEC. 2020**

ID : 030-213002066-20201214-2020121003-DE

## DÉCISION

Le conseil municipal, entendu l'exposé et après en avoir délibéré, **APPROUVE** à l'unanimité la proposition susmentionnée.

Le Maire,  
Patrice QUITTARD





## DÉLIBÉRATION N°2020/12/10/04 DU CONSEIL MUNICIPAL DE POULIX

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 27

NOMBRE DE MEMBRES PRÉSENTS : 22

NOMBRE DE MEMBRES ABSENTS : 05

NOMBRE DE PROCURATIONS : 03

DATE DE CONVOCATION ET D’AFFICHAGE : Mercredi 2 décembre 2020

L’an deux mille vingt et le dix décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Poulix, régulièrement convoqué s’est réuni, en nombre prescrit par la loi dans la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Patrice QUITTARD, Maire.

Présents outre Monsieur le Maire : COMPEYRON Sylvie, POUSSIN Christian, BRAGUIER Angélique, SAUGUES Joël, GALLOIS Nho, STRUBEL Armand, MALLIER Ève, GUIHERMET Christian, STRUBEL Denise, VAN TIEGHEM Philippe, DUMAS Élisabeth, FERRER Jean-René, DARY Jean-Luc, LAUTIER Lisbeth, AUDIBERT Valérie, BUISSON Frédéric, ROMERO Alain, VIVIET Gilbert, PINTOR Alain, BUNOZ Jean-Antoine, LEFORT Éric.

Procurations : MEINEL Sylvie à SAUGUES Joël, JOUBINAUX Laurent à COMPEYRON Sylvie, DONATINI Marjorie à BUNOZ Jean-Antoine

Secrétaire de séance : Alain ROMERO

### OBJET : RENOUELEMENT BAIL DE CHASSE SUR DOMAINE PUBLIC MILITAIRE

RAPPORTEUR : Sylvie COMPEYRON

#### EXPOSÉ

Il convient d’accorder le renouvellement du bail de chasse sur le domaine public militaire entre la commune et l’armée. L’emprise concernée est de 330 hectares environ. Il est consenti pour une durée de 5 ans à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020, soit jusqu’au 30 juin 2025.

Pour l’année 2020, le loyer annuel au profit de la commune est de 260€, révisable annuellement en référence à l’indice national des fermages.

#### PROPOSITION

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Considérant l’avis émis par le pré conseil le 1<sup>er</sup> décembre 2020,

Il est proposé au conseil municipal :

- **DE VALIDER** le renouvellement du bail de chasse sur le domaine public militaire,
- **D’AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer le bail annexé à la présente décision.

#### DÉCISION

Le conseil municipal, entendu l’exposé et après en avoir délibéré, **APPROUVE** à l’unanimité la proposition susmentionnée.

Le Maire,  
Patrice QUITTARD





## DÉLIBÉRATION N°2020/12/10/05 DU CONSEIL MUNICIPAL DE POULIX

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 27

NOMBRE DE MEMBRES PRÉSENTS : 22

NOMBRE DE MEMBRES ABSENTS : 05

NOMBRE DE PROCURATIONS : 03

DATE DE CONVOCATION ET D’AFFICHAGE : Mercredi 2 décembre 2020

L’an deux mille vingt et le dix décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Poulix, régulièrement convoqué s’est réuni, en nombre prescrit par la loi dans la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Patrice QUITTARD, Maire.

Présents outre Monsieur le Maire : COMPEYRON Sylvie, POUSSIN Christian, BRAGUIER Angélique, SAUGUES Joël, GALLOIS Nho, STRUBEL Armand, MALLIER Ève, GUIHERMET Christian, STRUBEL Denise, VAN TIEGHEM Philippe, DUMAS Élisabeth, FERRER Jean-René, DARY Jean-Luc, LAUTIER Lisbeth, AUDIBERT Valérie, BUISSON Frédéric, ROMERO Alain, VIVIET Gilbert, PINTOR Alain, BUNOZ Jean-Antoine, LEFORT Éric.

Procurations : MEINEL Sylvie à SAUGUES Joël, JOUBINAUX Laurent à COMPEYRON Sylvie, DONATINI Marjorie à BUNOZ Jean-Antoine

Secrétaire de séance : Alain ROMERO

### OBJET : BAIL DU SECTEUR LIBRE MAISON EN PARTAGE

RAPPORTEUR : Sylvie COMPEYRON

#### EXPOSÉ

La société un toit pour tous met à disposition de la commune un espace d’activité au sein de la maison en partage les genêts d’or. Il s’agit d’un local d’activité d’environ 82.44m<sup>2</sup>, d’une terrasse de 46.32m<sup>2</sup> et d’un espace vert extérieur.

Le loyer mensuel est de 180€ et les charges mensuelles de 51.63€, révisibles.

#### PROPOSITION

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l’action sociale,

Vi l’indice du coût de la construction,

Considérant l’avis émis par le pré conseil le 1<sup>er</sup> décembre 2020,

Il est proposé au conseil municipal :

- **D’ADOPTER** les termes du bail du secteur libre annexé à la présente décision,
- **D’AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer le bail annexé à la présente décision.

#### DÉCISION

Le conseil municipal, entendu l’exposé et après en avoir délibéré, **APPROUVE** à l’unanimité la proposition susmentionnée.

Le Maire,  
Patrice QUITTARD





## DÉLIBÉRATION N°2020/12/10/06 DU CONSEIL MUNICIPAL DE POULIX

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 27

NOMBRE DE MEMBRES PRÉSENTS : 22

NOMBRE DE MEMBRES ABSENTS : 05

NOMBRE DE PROCURATIONS : 03

DATE DE CONVOCATION ET D’AFFICHAGE : Mercredi 2 décembre 2020

L’an deux mille vingt et le dix décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Poulix, régulièrement convoqué s’est réuni, en nombre prescrit par la loi dans la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Patrice QUITTARD, Maire.

Présents outre Monsieur le Maire : COMPEYRON Sylvie, POUSSIN Christian, BRAGUIER Angélique, SAUGUES Joël, GALLOIS Nho, STRUBEL Armand, MALLIER Ève, GUIHERMET Christian, STRUBEL Denise, VAN TIEGHEM Philippe, DUMAS Élisabeth, FERRER Jean-René, DARY Jean-Luc, LAUTIER Lisbeth, AUDIBERT Valérie, BUISSON Frédéric, ROMERO Alain, VIVIET Gilbert, PINTOR Alain, BUNOZ Jean-Antoine, LEFORT Éric.

Procurations : MEINEL Sylvie à SAUGUES Joël, JOUBINAUX Laurent à COMPEYRON Sylvie, DONATINI Marjorie à BUNOZ Jean-Antoine

Secrétaire de séance : Alain ROMERO

### OBJET : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L’EAU POTABLE ET DE L’ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF

RAPPORTEUR : Christian POUSSIN

#### EXPOSÉ

Le conseil communautaire de Nîmes métropole a adopté le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l’eau potable et de l’assainissement collectif et non collectif.

Les communes membres sont invitées à en faire de même.

#### PROPOSITION

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le décret 95.635 du 6 mai 1995 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité du service public de l’eau potable et de l’assainissement,

Vu la délibération du conseil communautaire de Nîmes métropole,

Considérant l’avis émis par le pré conseil le 1<sup>er</sup> décembre 2020,

Il est proposé au conseil municipal :

- **D’ADOPTER** le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l’eau potable et de l’assainissement collectif et non collectif,
- **D’INDIQUER** que le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l’eau potable et de l’assainissement collectif et non collectif sera mis à la disposition du public pendant une durée de 15 jours.



Envoyé en préfecture le 14/12/2020

Reçu en préfecture le 14/12/2020

Affiché le **14 DEC. 2020**

ID : 030-213002066-20201214-2020121006-DE

## DÉCISION

Le conseil municipal, entendu l'exposé et après en avoir délibéré, **APPROUVE** à l'unanimité la proposition susmentionnée.

Le Maire,  
Patrice QUITTARD



**DÉLIBÉRATION N° 2020/12/10/07 DU CONSEIL MUNICIPAL DE POULX**

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 27

NOMBRE DE MEMBRES PRÉSENTS : 22

NOMBRE DE MEMBRES ABSENTS : 05

NOMBRE DE PROCURATIONS : 03

DATE DE CONVOCATION ET D’AFFICHAGE : Mercredi 2 décembre 2020

L’an deux mille vingt et le dix décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Poulx, régulièrement convoqué s’est réuni, en nombre prescrit par la loi dans la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Patrice QUITTARD, Maire.

Présents outre Monsieur le Maire : COMPEYRON Sylvie, POUSSIN Christian, BRAGUIER Angélique, SAUGUES Joël, GALLOIS Nho, STRUBEL Armand, MALLIER Ève, GUIHERMET Christian, STRUBEL Denise, VAN TIEGHEM Philippe, DUMAS Élisabeth, FERRER Jean-René, DARY Jean-Luc, LAUTIER Lisbeth, AUDIBERT Valérie, BUISSON Frédéric, ROMERO Alain, VIVIET Gilbert, PINTOR Alain, BUNOZ Jean-Antoine, LEFORT Éric.

Procurations : MEINEL Sylvie à SAUGUES Joël, JOUBINAUX Laurent à COMPEYRON Sylvie, DONATINI Marjorie à BUNOZ Jean-Antoine

Secrétaire de séance : Alain ROMERO

**OBJET : ACTUALISATION DEMANDE DE SUBVENTIONS RELATIVE À LA RÉHABILITATION DE L’ÉCLAIRAGE PUBLIC SUR LA RD135****RAPPORTEUR : Monsieur POUSSIN****EXPOSÉ**

Le réseau existant doit être amélioré pour des raisons environnementales, économiques, esthétiques. Une valorisation des passages piétons est envisagée enfin de les sécuriser.

Il s’agit d’actualiser la demande en fonction, d’une part, du coût au stade appels d’offres et, d’autre part, du taux de participation moins important, au motif de la non réversion par la commune de la taxe communale sur la consommation finale d’électricité.

**Dépenses**

Désignation	Coût HT	%
Travaux de réhabilitation	59 884.00€	100
<b>Total</b>	<b>59 884.00€</b>	<b>100</b>

**Recettes**

Désignation	Coût HT	%
Commune de Poulx	47 907.20€	80
SMEG 30	11 976.80€	20
<b>Total</b>	<b>59 884.00€</b>	<b>100</b>



### PROPOSITION

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Considérant l'avis émis par le pré conseil le 1<sup>er</sup> décembre 2020,

Il est proposé au conseil municipal :

- **DE SOLLICITER** le SMEG 30,
- **DE RAPPORTER** la délibération 2020/07/16/07,
- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.

### DÉCISION

Le conseil municipal, entendu l'exposé et après en avoir délibéré, **APPROUVE** à l'unanimité la proposition susmentionnée.

Le Maire,  
Patrice QUITTARD





## DÉLIBÉRATION N° 2020/12/10/08 DU CONSEIL MUNICIPAL DE POULX

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 27

NOMBRE DE MEMBRES PRÉSENTS : 22

NOMBRE DE MEMBRES ABSENTS : 05

NOMBRE DE PROCURATIONS : 03

DATE DE CONVOCATION ET D’AFFICHAGE : Mercredi 2 décembre 2020

L’an deux mille vingt et le dix décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Poulx, régulièrement convoqué s’est réuni, en nombre prescrit par la loi dans la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Patrice QUITTARD, Maire.

Présents outre Monsieur le Maire : COMPEYRON Sylvie, POUSSIN Christian, BRAGUIER Angélique, SAUGUES Joël, GALLOIS Nho, STRUBEL Armand, MALLIER Ève, GUIHERMET Christian, STRUBEL Denise, VAN TIEGHEM Philippe, DUMAS Élisabeth, FERRER Jean-René, DARY Jean-Luc, LAUTIER Lisbeth, AUDIBERT Valérie, BUISSON Frédéric, ROMERO Alain, VIVIET Gilbert, PINTOR Alain, BUNOZ Jean-Antoine, LEFORT Éric.

Procurations : MEINEL Sylvie à SAUGUES Joël, JOUBINAUX Laurent à COMPEYRON Sylvie, DONATINI Marjorie à BUNOZ Jean-Antoine

Secrétaire de séance : Alain ROMERO

### OBJET : DISPOSITIF PASSEPORT ÉTÉ 2021

RAPPORTEUR : Angélique BRAGUIER

#### EXPOSÉ

Le passeport été est un dispositif pour les jeunes de 13 à 23 ans résidants à Nîmes ou dans les villes partenaires de l’opération. La commune de Poulx est adhérente de ce dispositif depuis plusieurs années, et le besoin pour l’année est de 70 passeports. Le détenteur a ainsi accès à différentes activités sur le territoire communautaire durant l’été.

#### PROPOSITION

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Considérant l’avis émis par le pré conseil le 1<sup>er</sup> décembre 2020,

Il est proposé au conseil municipal :

- **D’ADHÉRER** à la convention de groupement,
- **D’ACTER** le prix de vente au tarif en vigueur pour l’année 2021,
- **D’AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.

#### DÉCISION

Le conseil municipal, entendu l’exposé et après en avoir délibéré, **APPROUVE** à l’unanimité la proposition susmentionnée.

Le Maire,  
Patrice QUITTARD





## DÉLIBÉRATION N°2020/12/10/09 DU CONSEIL MUNICIPAL DE POULX

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 27

NOMBRE DE MEMBRES PRÉSENTS : 22

NOMBRE DE MEMBRES ABSENTS : 05

NOMBRE DE PROCURATIONS : 03

DATE DE CONVOCATION ET D’AFFICHAGE : Mercredi 2 décembre 2020

L’an deux mille vingt et le dix décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Poulx, régulièrement convoqué s’est réuni, en nombre prescrit par la loi dans la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Patrice QUITTARD, Maire.

Présents outre Monsieur le Maire : COMPEYRON Sylvie, POUSSIN Christian, BRAGUIER Angélique, SAUGUES Joël, GALLOIS Nho, STRUBEL Armand, MALLIER Ève, GUIHERMET Christian, STRUBEL Denise, VAN TIEGHEM Philippe, DUMAS Élisabeth, FERRER Jean-René, DARY Jean-Luc, LAUTIER Lisbeth, AUDIBERT Valérie, BUISSON Frédéric, ROMERO Alain, VIVIET Gilbert, PINTOR Alain, BUNOZ Jean-Antoine, LEFORT Éric.

Procurations : MEINEL Sylvie à SAUGUES Joël, JOUBINAUX Laurent à COMPEYRON Sylvie, DONATINI Marjorie à BUNOZ Jean-Antoine

Secrétaire de séance : Alain ROMERO

### OBJET : FONCTIONNEMENT CRÈCHE LES LUTINS

RAPPORTEUR : Angélique BRAGUIER

#### EXPOSÉ

La crèche les lutins doit faire évoluer son règlement intérieur tout comme la prestation de service unique. Un travail a été engagé depuis plusieurs mois avec les services de la caisse d’allocations familiales afin de mettre à jour les documents nécessaires au fonctionnement de la structure.

#### PROPOSITION

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu le code de l’action sociale et des familles,  
Considérant l’avis émis par le pré conseil le 1<sup>er</sup> décembre 2020,

Il est proposé au conseil municipal :

- **DE VALIDER** le règlement intérieur de la crèche annexé à la présente décision,
- **D’APPROUVER** la prestation de service unique annexée à la présente décision,
- **D’AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.

#### DÉCISION

Le conseil municipal, entendu l’exposé et après en avoir délibéré, **APPROUVE** à l’unanimité la proposition susmentionnée.

Le Maire,  
Patrice QUITTARD





## DÉLIBÉRATION N° 2020/12/10/10 DU CONSEIL MUNICIPAL DE POULX

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 27

NOMBRE DE MEMBRES PRÉSENTS : 22

NOMBRE DE MEMBRES ABSENTS : 05

NOMBRE DE PROCURATIONS : 03

DATE DE CONVOCATION ET D’AFFICHAGE : Mercredi 2 décembre 2020

L’an deux mille vingt et le dix décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Poulx, régulièrement convoqué s’est réuni, en nombre prescrit par la loi dans la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Patrice QUITTARD, Maire.

Présents outre Monsieur le Maire : COMPEYRON Sylvie, POUSSIN Christian, BRAGUIER Angélique, SAUGUES Joël, GALLOIS Nho, STRUBEL Armand, MALLIER Ève, GUIHERMET Christian, STRUBEL Denise, VAN TIEGHEM Philippe, DUMAS Élisabeth, FERRER Jean-René, DARY Jean-Luc, LAUTIER Lisbeth, AUDIBERT Valérie, BUISSON Frédéric, ROMERO Alain, VIVIET Gilbert, PINTOR Alain, BUNOZ Jean-Antoine, LEFORT Éric.

Procurations : MEINEL Sylvie à SAUGUES Joël, JOUBINAUX Laurent à COMPEYRON Sylvie, DONATINI Marjorie à BUNOZ Jean-Antoine

Secrétaire de séance : Alain ROMERO

### OBJET : ANNULATION VENTE TERRAIN

RAPPORTEUR : Joël SAUGUES

#### EXPOSÉ

Lors de la séance du 11 Juillet 2019, le conseil municipal a délibéré pour la vente d’une parcelle cadastrée AS 307 d’une contenance de 249m2 au prix de 44 900€

Dans une correspondance adressée au Maire le 7 Octobre dernier, les acquéreurs indiquent se désister de leur proposition.

#### PROPOSITION

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu la délibération 02 du 11 juillet 2019 du conseil municipal de Poulx,  
Vu la correspondance du 7 Octobre dernier de Isabelle & Laurent CARTIER,  
Considérant l’avis émis lors du pré-conseil le 1<sup>ER</sup> décembre 2020,

Il est proposé au conseil municipal :

- **DE PRENDRE ACTE** du renoncement de l’achat de la parcelle cadastrée AS 307 d’une contenance de 249m2,
- **DE RAPPORTER** la délibération 02 du 11 juillet 2019 du conseil municipal de Poulx,
- **D’AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.



## DÉCISION

Le conseil municipal, entendu l'exposé et après en avoir délibéré, **APPROUVE** à l'unanimité la proposition susmentionnée.

Le Maire,  
Patrice QUITTARD





## DÉLIBÉRATION N°2020/12/10/11 DU CONSEIL MUNICIPAL DE POULX

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 27

NOMBRE DE MEMBRES PRÉSENTS : 22

NOMBRE DE MEMBRES ABSENTS : 05

NOMBRE DE PROCURATIONS : 03

DATE DE CONVOCATION ET D’AFFICHAGE : Mercredi 2 décembre 2020

L’an deux mille vingt et le dix décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Poulx, régulièrement convoqué s’est réuni, en nombre prescrit par la loi dans la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Patrice QUITTARD, Maire.

Présents outre Monsieur le Maire : COMPEYRON Sylvie, POUSSIN Christian, BRAGUIER Angélique, SAUGUES Joël, GALLOIS Nho, STRUBEL Armand, MALLIER Ève, GUIHERMET Christian, STRUBEL Denise, VAN TIEGHEM Philippe, DUMAS Élisabeth, FERRER Jean-René, DARY Jean-Luc, LAUTIER Lisbeth, AUDIBERT Valérie, BUISSON Frédéric, ROMERO Alain, VIVIET Gilbert, PINTOR Alain, BUNOZ Jean-Antoine, LEFORT Éric.

Procurations : MEINEL Sylvie à SAUGUES Joël, JOUBINAUX Laurent à COMPEYRON Sylvie, DONATINI Marjorie à BUNOZ Jean-Antoine

Secrétaire de séance : Alain ROMERO

### OBJET : RETRAIT DÉLIBÉRATION 2020/10/14/09

RAPPORTEUR : Joël SAUGUES

#### EXPOSÉ

Dans sa séance du 14 Octobre 2020, le conseil municipal s’est opposé au transfert des pouvoirs de police spéciale au Président de Nîmes métropole.

Dans une correspondance du 5 novembre dernier, Le Préfet du Gard nous demande de retirer cette délibération, au motif « la faculté de s’opposer à ce transfert appartient au Maire et non à son conseil municipal »

En conséquence, le Maire devra, par voie d’arrêté, s’opposer à ce transfert.

#### PROPOSITION

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu la correspondance du Préfet en date du 5 novembre 2020,  
Considérant l’avis émis lors du pré-conseil le 1<sup>ER</sup> décembre 2020,

Il est proposé au conseil municipal :

- **DE RETIRER** la délibération 2020/10/14/09
- **DE PRENDRE ACTE** que le Maire, par voie d’arrêté, s’opposera au transfert des pouvoirs de police spéciale au Président de Nîmes métropole.



## DÉCISION

Le conseil municipal, entendu l'exposé et après en avoir délibéré, **APPROUVE** à l'unanimité la proposition susmentionnée.

Le Maire,  
Patrice QUITTARD





## DÉLIBÉRATION N° 2020/12/10/12 DU CONSEIL MUNICIPAL DE POULX

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 27

NOMBRE DE MEMBRES PRÉSENTS : 22

NOMBRE DE MEMBRES ABSENTS : 05

NOMBRE DE PROCURATIONS : 03

DATE DE CONVOCATION ET D’AFFICHAGE : Mercredi 2 décembre 2020

L’an deux mille vingt et le dix décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Poulx, régulièrement convoqué s’est réuni, en nombre prescrit par la loi dans la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Patrice QUITTARD, Maire.

Présents outre Monsieur le Maire : COMPEYRON Sylvie, POUSSIN Christian, BRAGUIER Angélique, SAUGUES Joël, GALLOIS Nho, STRUBEL Armand, MALLIER Ève, GUIHERMET Christian, STRUBEL Denise, VAN TIEGHEM Philippe, DUMAS Élisabeth, FERRER Jean-René, DARY Jean-Luc, LAUTIER Lisbeth, AUDIBERT Valérie, BUISSON Frédéric, ROMERO Alain, VIVIET Gilbert, PINTOR Alain, BUNOZ Jean-Antoine, LEFORT Éric.

Procurations : MEINEL Sylvie à SAUGUES Joël, JOUBINAUX Laurent à COMPEYRON Sylvie, DONATINI Marjorie à BUNOZ Jean-Antoine

Secrétaire de séance : Alain ROMERO

### OBJET : ACCORD DE PRINCIPE BAIL RURAL

RAPPORTEUR : Joël SAUGUES

#### EXPOSÉ

Monsieur ANGEVIN, éleveur d’ovins, souhaite disposer, par, concession de pâturages, en sa qualité de jeune agriculteur d’environ 100 hectares sur la partie sud de la commune et environ 250 hectares sur la partie nord. Le coût consenti serait de 1€/an/ha pour une durée de 5 ans.

#### PROPOSITION

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l’environnement,

Vu l’arrêté préfectoral fixant annuellement l’indice des fermages, précisément la catégorie de terre « pacages, pâtures et landes »,

Considérant l’avis émis lors du pré-conseil le 1<sup>ER</sup> décembre 2020,

Il est proposé au conseil municipal :

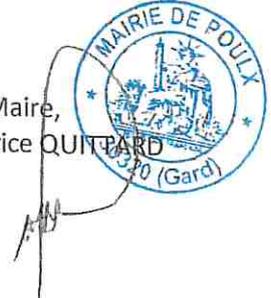
- **DE DONNER** un accord de principe à la rédaction d’un bail rural visant à définir l’installation de Monsieur ANGEVIN,
- **D’AUTORISER** le Maire à signer tout document relatif à cette affaire, y compris le bail rural.



## DÉCISION

Le conseil municipal, entendu l'exposé et après en avoir délibéré, **APPROUVE** à l'unanimité la proposition susmentionnée.

Le Maire,  
Patrice QUITARD





## DÉLIBÉRATION N° 2020/12/10/13 DU CONSEIL MUNICIPAL DE POULX

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 27

NOMBRE DE MEMBRES PRÉSENTS : 22

NOMBRE DE MEMBRES ABSENTS : 05

NOMBRE DE PROCURATIONS : 03

DATE DE CONVOCATION ET D’AFFICHAGE : Mercredi 2 décembre 2020

L’an deux mille vingt et le dix décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Poulx, régulièrement convoqué s’est réuni, en nombre prescrit par la loi dans la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Patrice QUITTARD, Maire.

Présents outre Monsieur le Maire : COMPEYRON Sylvie, POUSSIN Christian, BRAGUIER Angélique, SAUGUES Joël, GALLOIS Nho, STRUBEL Armand, MALLIER Ève, GUIHERMET Christian, STRUBEL Denise, VAN TIEGHEM Philippe, DUMAS Élisabeth, FERRER Jean-René, DARY Jean-Luc, LAUTIER Lisbeth, AUDIBERT Valérie, BUISSON Frédéric, ROMERO Alain, VIVIET Gilbert, PINTOR Alain, BUNOZ Jean-Antoine, LEFORT Éric.

Procurations : MEINEL Sylvie à SAUGUES Joël, JOUBINAUX Laurent à COMPEYRON Sylvie, DONATINI Marjorie à BUNOZ Jean-Antoine

Secrétaire de séance : Alain ROMERO

### OBJET : RAPPORT ANNUEL 2019 DES MEMBRES DE LA SPL AGATE

RAPPORTEUR : Joël SAUGUES

#### EXPOSÉ

Dans une correspondance adressée au Maire de la commune, la SPL AGATE invite le conseil municipal à se prononcer sur le rapport annuel 2019 de ses membres.

#### PROPOSITION

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu le rapport annuel 2019 annexé à la présente décision,  
Considérant l’avis émis par le pré conseil le 1<sup>er</sup> décembre 2020,

Il est proposé au conseil municipal :

- **D’APPROUVER** le rapport annuel 2019 des membres de la SPL AGATE annexé à la présente décision,
- **D’AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.

#### DÉCISION

Le conseil municipal, entendu l’exposé et après en avoir délibéré, **APPROUVE** à l’unanimité la proposition susmentionnée.

Le Maire,  
Patrice QUITTARD



**DÉLIBÉRATION N° 2020/12/10/14 DU CONSEIL MUNICIPAL DE POULX**

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 27

NOMBRE DE MEMBRES PRÉSENTS : 22

NOMBRE DE MEMBRES ABSENTS : 05

NOMBRE DE PROCURATIONS : 03

DATE DE CONVOCATION ET D’AFFICHAGE : Mercredi 2 décembre 2020

L’an deux mille vingt et le dix décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Poulx, régulièrement convoqué s’est réuni, en nombre prescrit par la loi dans la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Patrice QUITTARD, Maire.

Présents outre Monsieur le Maire : COMPEYRON Sylvie, POUSSIN Christian, BRAGUIER Angélique, SAUGUES Joël, GALLOIS Nho, STRUBEL Armand, MALLIER Ève, GUIHERMET Christian, STRUBEL Denise, VAN TIEGHEM Philippe, DUMAS Élisabeth, FERRER Jean-René, DARY Jean-Luc, LAUTIER Lisbeth, AUDIBERT Valérie, BUISSON Frédéric, ROMERO Alain, VIVIET Gilbert, PINTOR Alain, BUNOZ Jean-Antoine, LEFORT Éric.

Procurations : MEINEL Sylvie à SAUGUES Joël, JOUBINAUX Laurent à COMPEYRON Sylvie, DONATINI Marjorie à BUNOZ Jean-Antoine

Secrétaire de séance : Alain ROMERO

**OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N°2 BUDGET PRIMITIF 2020 COMMUNE DE POULX M14****RAPPORTEUR : Nho GALLOIS****EXPOSÉ**

Il s’agit de procéder à la décision modificative n°2 de la commune qui porte en fonctionnement pour un montant de **42 900€**.

✓ Dépenses

Augmentation de 2 articles au sein du chapitre « autres charges de gestion courante » relatifs à des redevances pour concessions et des contributions obligatoires à structures intercommunales.

Le chapitre 022 est également valorisé.

CHAP	ART	Montant
65	651	19 000,00 €
65	6558	16 000,00 €
022		7 900,00 €

✓ Recettes

Une anticipation est prévue sur une hypothétique diminution de la dotation de solidarité communautaire, une augmentation du fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales notifiée ainsi qu’au chapitre dotations et participations une compensation plus importante des exonérations de la taxe d’habitation.



CHAP	ART	Montant
73	73212	-16 000,00 €
73	73223	45 000,00 €
74	74834	1 000,00 €
74	74835	6 900,00 €
74	7488	3 000,00 €
77	7788	3 000,00 €

Il s'agit de procéder à la décision modificative n°2 de la commune qui porte en investissement pour un montant de **51 100€**

✓ Dépenses

Diminution et augmentation des opérations individualisées en fonction de l'état d'avancement des projets.

OP	CHAP	ART	Montant
20	21	2188	-2 000,00 €
200	20	2031	-7 000,00 €
28	23	2315	-31 900,00 €
300	21	21578	22 000,00 €
301	21	2183	-5 000,00 €
302	21	2152	75 000,00 €

✓ Recettes

Actualisation des prévisions budgétaires relatives aux ventes des terrains avec une annulation présentée au sein de la séance du 10 décembre 2020, un acte non encore signé à ce jour malgré un compromis signé en début d'année et un acte authentique qui sera signé les prochains jours et dont le montant n'avait pas été inscrit au budget, car le compromis n'a été signé qu'en juillet dernier.

OP	CHAP	ART	Montant
OPFI	024	024	51 100,00 €

**PROPOSITION**

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,  
Vu la délibération n°2020/07/16/11 du 16 Juillet 2020 adoptant le budget primitif de la commune,  
Considérant l'avis émis lors du pré-conseil le 1<sup>er</sup> décembre 2020,

Il est proposé au conseil municipal :

- **D'AUTORISER** la décision modificative n°2 du budget primitif 2020 de la commune de Pouilly qui s'établit ainsi :



## Fonctionnement

BP 2020	3 800 000,00 €
DM 1	-342 900,00 €
DM2	42 900,00 €
BP au 10/12/2020	<b>3 500 000,00 €</b>

## Investissement

BP 2020	2 075 000,00 €
DM 1	250 000,00 €
DM2	51 100,00 €
BP au 10/12/2020	<b>2 376 100,00 €</b>

### DÉCISION

Le conseil municipal, entendu l'exposé et après en avoir délibéré, **APPROUVE** à l'unanimité la proposition susmentionnée.

Le Maire,  
Patrice OULHARD



Envoyé en préfecture le 14/12/2020

Reçu en préfecture le 14/12/2020

Affiché le

**14 DEC. 2020**

ID : 030-213002066-20201214-2020121014-DE



## DÉLIBÉRATION N° 2020/12/10/15 DU CONSEIL MUNICIPAL DE POULX

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 27

NOMBRE DE MEMBRES PRÉSENTS : 22

NOMBRE DE MEMBRES ABSENTS : 05

NOMBRE DE PROCURATIONS : 03

DATE DE CONVOCATION ET D’AFFICHAGE : Mercredi 2 décembre 2020

L’an deux mille vingt et le dix décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Poulx, régulièrement convoqué s’est réuni, en nombre prescrit par la loi dans la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Patrice QUITTARD, Maire.

Présents outre Monsieur le Maire : COMPEYRON Sylvie, POUSSIN Christian, BRAGUIER Angélique, SAUGUES Joël, GALLOIS Nho, STRUBEL Armand, MALLIER Ève, GUIHERMET Christian, STRUBEL Denise, VAN TIEGHEM Philippe, DUMAS Élisabeth, FERRER Jean-René, DARY Jean-Luc, LAUTIER Lisbeth, AUDIBERT Valérie, BUISSON Frédéric, ROMERO Alain, VIVIET Gilbert, PINTOR Alain, BUNOZ Jean-Antoine, LEFORT Éric.

Procurations : MEINEL Sylvie à SAUGUES Joël, JOUBINAUX Laurent à COMPEYRON Sylvie, DONATINI Marjorie à BUNOZ Jean-Antoine

Secrétaire de séance : Alain ROMERO

### OBJET : OUVERTURE DE CRÉDIT EN INVESTISSEMENT AU TITRE DE L’ANNÉE 2021

RAPPORTEUR : Nho GALLOIS

#### EXPOSÉ

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.



Pour l'année 2021, l'ouverture de crédits se présente de la manière suivante :

CHAPITRE	MONTANT
20-Immobilisations incorporelles	4 000€
21-Immobilisations corporelles	250 000€
23-Immobilisations en cours	35 000€

### PROPOSITION

Vu l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales,  
Vu la nomenclature comptable M14,  
Considérant l'avis émis lors du pré-conseil le 1<sup>er</sup> décembre 2020,

Il est proposé au conseil municipal :

- **D'AUTORISER** l'ouverture de crédit en investissement au titre de l'année 2021.

### DÉCISION

Le conseil municipal, entendu l'exposé et après en avoir délibéré, **APPROUVE** à l'unanimité la proposition susmentionnée.

Le Maire,  
Patrice QUITTARD





## DÉLIBÉRATION N°2020/12/10/16 DU CONSEIL MUNICIPAL DE POULX

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 27

NOMBRE DE MEMBRES PRÉSENTS : 22

NOMBRE DE MEMBRES ABSENTS : 05

NOMBRE DE PROCURATIONS : 03

DATE DE CONVOCATION ET D’AFFICHAGE : Mercredi 2 décembre 2020

L’an deux mille vingt et le dix décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Poulx, régulièrement convoqué s’est réuni, en nombre prescrit par la loi dans la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Patrice QUITTARD, Maire.

Présents outre Monsieur le Maire : COMPEYRON Sylvie, POUSSIN Christian, BRAGUIER Angélique, SAUGUES Joël, GALLOIS Nho, STRUBEL Armand, MALLIER Ève, GUIHERMET Christian, STRUBEL Denise, VAN TIEGHEM Philippe, DUMAS Élisabeth, FERRER Jean-René, DARY Jean-Luc, LAUTIER Lisbeth, AUDIBERT Valérie, BUISSON Frédéric, ROMERO Alain, VIVIET Gilbert, PINTOR Alain, BUNOZ Jean-Antoine, LEFORT Éric.

Procurations : MEINEL Sylvie à SAUGUES Joël, JOUBINAUX Laurent à COMPEYRON Sylvie, DONATINI Marjorie à BUNOZ Jean-Antoine

Secrétaire de séance : Alain ROMERO

### OBJET : ADHÉSION À LA CHARTE RÉGIONALE ZÉRO PHYTO

RAPPORTEUR : Eve MALLIER

#### EXPOSÉ

Des démarches sont engagées au niveau européen (Directive cadre sur l’utilisation durable des pesticides) et au niveau national (plan Ecophyto 2) pour une réduction de l’usage des pesticides en zones agricoles et non agricoles. Les collectivités ont un rôle central dans cette utilisation à travers la gestion des espaces publics (parcs, voiries...). En Occitanie, la charte régionale propose une démarche évolutive et valorisante pour tendre vers la suppression des pesticides dans les villes et villages.

Les objectifs visés concernent des enjeux à la fois sanitaires et environnementaux : protection de la santé du personnel chargé de l’entretien des espaces publics et celle des administrés, préservation et reconquête de la qualité des eaux. L’engagement de la collectivité dans la charte conduira, conformément au cahier des charges, à élaborer et mettre en œuvre un plan d’actions vers le zéro pesticide, des actions de formation des agents et d’information des administrés.

#### PROPOSITION

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l’environnement,

Vu le cahier des charges annexé à la présente décision,

Considérant l’avis émis lors du pré-conseil le 1<sup>er</sup> décembre 2020,



Il est proposé au conseil municipal :

- **DE S'ENGAGER** en faveur de la réduction des pesticides,
- **D'ADOPTER** le cahier des charges,
- **DE SOLLICITER** l'adhésion de la collectivité à la charte régionale,
- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.

### DÉCISION

Le conseil municipal, entendu l'exposé et après en avoir délibéré, **APPROUVE** à l'unanimité la proposition susmentionnée.

Le Maire,  
Patrice QUITTARD





## DÉLIBÉRATION N°2020/12/10/17 DU CONSEIL MUNICIPAL DE POULX

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 27

NOMBRE DE MEMBRES PRÉSENTS : 22

NOMBRE DE MEMBRES ABSENTS : 05

NOMBRE DE PROCURATIONS : 03

DATE DE CONVOCATION ET D’AFFICHAGE : Mercredi 2 décembre 2020

L’an deux mille vingt et le dix décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Poulx, régulièrement convoqué s’est réuni, en nombre prescrit par la loi dans la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Patrice QUITTARD, Maire.

Présents outre Monsieur le Maire : COMPEYRON Sylvie, POUSSIN Christian, BRAGUIER Angélique, SAUGUES Joël, GALLOIS Nho, STRUBEL Armand, MALLIER Ève, GUIHERMET Christian, STRUBEL Denise, VAN TIEGHEM Philippe, DUMAS Élisabeth, FERRER Jean-René, DARY Jean-Luc, LAUTIER Lisbeth, AUDIBERT Valérie, BUISSON Frédéric, ROMERO Alain, VIVIET Gilbert, PINTOR Alain, BUNOZ Jean-Antoine, LEFORT Éric.

Procurations : MEINEL Sylvie à SAUGUES Joël, JOUBINAUX Laurent à COMPEYRON Sylvie, DONATINI Marjorie à BUNOZ Jean-Antoine

Secrétaire de séance : Alain ROMERO

### OBJET : COMPTE-RENDU ANNUEL À LA COLLECTIVITÉ (CRAC)-CRÉATION TERRAIN DE FOOTBALL ET VESTIAIRES

RAPPORTEUR : Sylvie COMPEYRON

#### EXPOSÉ

La société publique locale AGATE, dont la commune de Poulx est actionnaire, a, dans le cadre d’un mandat exercé pour le compte de la collectivité, mené le projet de création d’un terrain de football et de vestiaires.

Ainsi, la SPL doit annuellement rendre compte de l’activité sur l’année écoulée.

#### PROPOSITION

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi N°85-704 du 12 Juillet 1985,

Il est proposé au conseil municipal :

- **D’ADOPTER** le CRAC 2020 relatif à la création du terrain de football et des vestiaires.

#### DÉCISION

Le conseil municipal, entendu l’exposé et après en avoir délibéré, **APPROUVE** à l’unanimité la proposition susmentionnée.

Le Maire,  
Patrice QUITTARD





## DÉLIBÉRATION N°2020/12/10/18 DU CONSEIL MUNICIPAL DE POULX

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 27

NOMBRE DE MEMBRES PRÉSENTS : 22

NOMBRE DE MEMBRES ABSENTS : 05

NOMBRE DE PROCURATIONS : 03

DATE DE CONVOCATION ET D’AFFICHAGE : Mercredi 2 décembre 2020

L’an deux mille vingt et le dix décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Poulx, régulièrement convoqué s’est réuni, en nombre prescrit par la loi dans la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Patrice QUITTARD, Maire.

Présents outre Monsieur le Maire : COMPEYRON Sylvie, POUSSIN Christian, BRAGUIER Angélique, SAUGUES Joël, GALLOIS Nho, STRUBEL Armand, MALLIER Ève, GUIHERMET Christian, STRUBEL Denise, VAN TIEGHEM Philippe, DUMAS Élisabeth, FERRER Jean-René, DARY Jean-Luc, LAUTIER Lisbeth, AUDIBERT Valérie, BUISSON Frédéric, ROMERO Alain, VIVIET Gilbert, PINTOR Alain, BUNOZ Jean-Antoine, LEFORT Éric.

Procurations : MEINEL Sylvie à SAUGUES Joël, JOUBINAUX Laurent à COMPEYRON Sylvie, DONATINI Marjorie à BUNOZ Jean-Antoine

Secrétaire de séance : Alain ROMERO

### OBJET : DOTATION DE L’ÉTAT. ACTUALISATION DE LA LONGUEUR DE LA VOIRIE COMMUNALE

#### RAPPORTEUR : Christian POUSSIN

Dans une correspondance adressée le 18 novembre, les services de l’Etat demandent à la collectivité d’actualiser la longueur de la voirie communale.

Une mise à jour des voies communales pour prendre en compte l’ensemble des modifications et voies nouvelles communales a été établie, à notre demande par les services de Nîmes métropole. Le linéaire de voirie représente un total de 49 052.530 mètres linaires appartenant à la commune.

#### PROPOSITION

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu le code de la voirie routière,

Il est proposé au conseil municipal :

- **DE PRÉCISER** que Le linéaire de voirie représente un total de 49 052.530 mètres linaires appartenant à la commune.
- **D’AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.

#### DÉCISION

Le conseil municipal, entendu l’exposé et après en avoir délibéré, **APPROUVE** à l’unanimité la proposition susmentionnée.

Le Maire,  
Patrice QUITTARD

